

MODALITES D'ORGANISATION POUR LE DEROULEMENT DES RENCONTRES UNSS Au 03/01/2022

FORMAT DE RENCONTRES

Organisations possibles avec brassage limité des associations.

En intérieur :

On nous incite fortement à privilégier les activités en extérieur, ou pour les activités en intérieur celles de basse intensité compatible avec le port du masque.

Le format de nos compétitions sportives ne permettant pas de maintenir nos rencontres en intérieur avec le port du masque, nous avons décidé d'annuler ou de reporter ces manifestations. A l'heure d'aujourd'hui seule l'activité tir à l'arc est envisageable en compétition.

En extérieur : Toutes les activités sont autorisées.

Possibilité de plusieurs AS au moment de la pratique sportive, mais avec une zone d'accueil dédiée par AS (Vestiaire, zone de rassemblement par AS, sens de circulation...).

AVANT CHAQUE ORGANISATION

- **Obtenir l'accord auprès des autorités** (Rectorat, DSDEN, Préfecture, Mairie, AS) de l'organisation de la rencontre si nécessaire
- **Pas de pass sanitaire exigé pour les organisations UNSS**
Attention : l'absence de pass sanitaire pour l'UNSS peut être remise en cause si :
 - La pratique se déroule dans une installation dont le propriétaire (collectivité territoriale) exige le pass sanitaire.
 - La pratique nécessite l'utilisation de transporteurs qui exigent le pass sanitaireDans ce cas nommer un relais COVID (responsable accueil) pour une vérification éventuelle des pass sanitaires.
- **Pas de spectateur sur les rencontres UNSS**
- **Traçabilité :** Ouverture **obligatoire** d'une base Opuss par l'organisateur (Coordonnateurs, DSD, SR). Inscrire seulement les élèves et accompagnateurs ayant un rôle (pas de spectateur).

- **Inscription obligatoire des élèves sur OPUSS** jusqu'à l'heure précisé dans la circulaire. Après la compétition, correction éventuelle des élèves réellement présents. (Base ouverte de 14h00 à 23h59 le mercredi de la compétition).
- Liste des élèves et accompagnateurs présents en version papier à présenter à l'accueil de la rencontre.
- Informer le président d'AS, les élèves et les parents des mesures prises.

PORT DU MASQUE

- Le port du masque en extérieur est obligatoire pour les adultes et les licenciés dès lors qu'ils sont en position statique ou ne pratiquent pas (regroupement, table de marque, gradin, vestiaire...).
- Le port du masque est obligatoire en intérieur pour les pratiquants ou non-pratiquants.

VESTIAIRES

- Dans la mesure du possible, arriver en tenue pour pratiquer.
- Utilisation des vestiaires :
 - Si possible : privilégier l'usage de vestiaire individuel.
 - Les obligations sanitaires faites aux AS pour les vestiaires se confirment dans les temps organisés par l'UNSS.
 - L'aération des vestiaires est nécessaire dès que cela est possible.

POUR LES AS QUI RECOIVENT

- Gel à disposition dans le gymnase ou la salle, avec contrôle des professeurs accompagnateurs. Chaque personne est responsable de son masque et chaque animateur doit avoir en sa possession quelques masques en cas de dégradation. Pour partager les frais, chaque AS se déplace avec son gel. Chaque AS prévoit son propre matériel de pratique.
- Affichage de la répartition des vestiaires.
- Matérialisation dans le lieu de compétition des sens de circulation des élèves, des emplacements par équipe.
- **Conserver** la liste des élèves présents de chaque établissement.
- Les goûters collectifs de fin de compétition/rencontre sont à proscrire. Les élèves devront prévoir leur gourde personnelle (notée à leur nom).

TRANSPORTS

- Il est préconisé de limiter le nombre d'AS dans les transports. Un bus pour une AS est tout à fait envisageable avec une prise en charge financière par nos services.